

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTAGNY

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 12
votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment, convoqué s'est en réuni session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de monsieur Marcel PEUILLON, Maire.

OBJET : Opérations Industrielles
Affectation du résultat d'exploitation
du budget Opérations industrielles
2025 sur l'exercice 2026

Date de convocation du Conseil Municipal :
Le 3 mars 2026

Présents : PEUILLON Marcel - VERNAY Edgar – GREGORI Carole - MEDINA Florent – BOURRAT Véronique - ANTOINE Séverine – PLASSE Yohan – GUERINONI Brice – BERUJAT Amandine - MOLLON-MELLETON Monique – JAILLER Philippe - BERNARD COQUIN Florence.

Délibération n° 2026 / 0011

Absents excusés : SAINT PAUL Delphine - RAPEAUX Hervé.

Absent : EXBRAYAT Maxime.

Secrétaire de séance : monsieur Edgar VERNAY.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Marcel PEUILLON, Maire,

Après avoir entendu et arrêté le compte financier unique des opérations industrielles de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique présente :

- un excédent d'exploitation de 39.910,42 €

Après vote :

- Nombre de membres en exercice : 15
- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Compte 1068 - Réserves facultatives : 0,00 €
- Compte 002 - Excédent d'exploitation : 39.910,42 €

Résultat de l'exercice : excédent :	39.910,42 €
A) Excédent au 31/12/2025 :	39.910,42 €
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :	0,00 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) :	39.910,42€

Fait et délibéré à MONTAGNY le 9 mars 2026.

Le Maire,
Marcel PEUILLON



Le secrétaire de séance,
Edgar VERNAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201451-20260309-delib_2026_0011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13-03-2026